

## Quatre chantiers prioritaires pour 2014

Durant l'année 2013, nous avons construit patiemment la représentativité d'ÉGALE, comme vient de le montrer le rapport d'activités de Martine Cerf, la secrétaire générale. Nous avons aussi élaboré en commun une série de prises de position sur les problèmes brûlants posés par le respect de la laïcité au quotidien ; le tout forge l'identité d'EGALE, à présent largement reconnue par toutes les associations laïques. L'année 2014 doit nous permettre de conforter ces avancées et de renforcer notre intervention sur quatre chantiers prioritaires.

**Baby Loup** : Nous avons apporté notre soutien dès le début à l'équipe de Baby Loup, dont nous admirons le courage et l'exemplarité dans l'engagement militant. Nous nous réjouissons bien sûr de la décision de la Cour d'Appel, qui, refusant de suivre la Cour de Cassation, a confirmé le licenciement de la salariée pour faute professionnelle. Pourtant, nous pensons que la situation ainsi créée reste fragile, et n'exclut pas d'autres tentatives de déstabilisation d'établissements accueillant des enfants et ayant choisi d'inscrire dans leurs statuts la neutralité et le refus de tout prosélytisme religieux. C'est pourquoi, je vous propose qu'ÉGALE continue à faire avancer l'idée de la **nécessité d'une loi spécifique pour la petite enfance, s'appliquant aux structures collectives, financées essentiellement sur fonds publics, et ayant opté pour la neutralité dans leurs statuts ; bref, assumant une délégation de service public.** Le secteur associatif, dont le dynamisme est si nécessaire à notre société en crise, ne saurait être écarté de cette mission d'accueil des tous petits, sur une base laïque, au profit des seules crèches créées par les collectivités territoriales. Nous devons fédérer le maximum d'associations laïques autour de cet objectif, qui permet de couper court avec l'assimilation de Baby Loup à une entreprise privée : Baby Loup n'est pas à but lucratif et surtout elle s'adresse à de tous petits enfants (non à des adultes), dont il faut pouvoir protéger l'éveil de la conscience de tout

prosélytisme religieux, comme l'a recommandé la Cour d'Appel. **Il serait tout de même inconcevable que dans un pays comme la France, dont la laïcité est inscrite dans la Constitution, seuls les parents laïques, c'est-à-dire l'écrasante majorité de la population, ne puissent accéder à un établissement respectant leurs convictions.** Si tel était le cas, comme semble l'établir l'arrêt de la Cour de Cassation, alors la liberté de religion serait liberticide. Et cette première brèche ouvrirait la voie au démantèlement de la loi de 1905. C'est tout l'enjeu de l'affrontement entre la conception française de la laïcité et le primat donné à la liberté de religion par la conception anglo-saxonne à l'échelle internationale. Les appareils religieux, et pas seulement islamistes, savent jouer de cette « faiblesse ». Au nom de notre référence à la démocratie et à la liberté de culte, ils prétendent imposer en Occident une organisation de la société, qui se caractérise par le fait de dénier l'égalité de droits pour les femmes. C'est très exactement ce que vient d'expliquer brillamment Djemila Benhabib lors du colloque sur les « accommodements raisonnables au Québec ». Comment sortir de cette situation difficile où deux libertés s'affrontent : liberté de religion et liberté absolue de conscience, et où la liberté de religion cherche à prendre le pas sur la liberté de conscience, alors qu'elle n'en est qu'une composante, qu'elle est et demeure seconde en droit français depuis 1905 ? Tout simplement en revenant au fonctionnement de notre République, qui ne connaît pas de Cour suprême. Seul le Parlement est souverain, même s'il doit tenir compte d'une jurisprudence européenne, et il lui appartient de fixer la règle que devront suivre les juges. C'est ce qui guide le choix d'ÉGALE.

Nous nous sommes engagés les premiers dans cette démarche **grâce au vote par le Sénat, en 2011, de la proposition de loi déposée par notre vice-présidente, Françoise Laborde sénatrice de Haute-Garonne.** Ce texte est à ce jour déposé à l'Assemblée nationale par les Radicaux de gauche. Il faut élargir les soutiens à gauche, et au-delà de

la gauche à tous les républicains de droite. Telle est la mission des militants d'ÉGALE auprès des élus locaux et nationaux.

Je n'ignore pas que nous allons nous heurter à l'hostilité de quelques associations laïques, dont les directions– et pas forcément les structures locales– ont pris position en faveur de la salariée de Baby Loup, au nom de la lutte contre les discriminations. Les mêmes d'ailleurs se prononcent plus ou moins explicitement contre la loi de 2004 « portant interdiction des signes et tenues religieux ostensibles à l'école publique », en suggérant parfois son abrogation, ce qui offrirait une victoire surprise à l'islam radical, dont Tariq Ramadam est le porte-parole en Europe. Je mesure régulièrement ce désaccord à l'occasion de ma participation à des tables rondes un peu partout sur le territoire national. Le bureau d'ÉGALE aura à se pencher sur cette situation et à faire des propositions pour franchir ce cap, sans diviser le camp laïque. Mais la confusion actuelle ne saurait perdurer sans risque. Il nous revient d'argumenter au fond pour dépasser la difficulté actuelle. Je ferai des propositions en ce sens.

**2. Soutenir l'action de Vincent Peillon** pour assurer le renouveau de la laïcité au sein de l'école. Le ministre de l'Éducation nationale s'est engagé sur le chantier de la Refondation de l'école au nom des principes républicains, pour lesquels il n'a cessé de plaider durant toute sa carrière d'universitaire. Et il place le réenracinement de la laïcité dans l'école au cœur de cette Refondation. Deux mesures illustrent cette volonté politique : **la Charte de la laïcité, ainsi que l'inscription de l'histoire et de la problématique actuelle de la laïcité parmi les matières concourant à la formation des futurs enseignants** au sein des ESPE (Écoles supérieures du professorat de l'éducation), qui progressivement s'ouvrent au sein des universités. Or, rien n'est acquis dans ces deux domaines.

La diffusion très large de la Charte de la laïcité dans les établissements scolaires ne préjuge pas de la prise en charge réelle de cette valeur républicaine ; elle n'assure pas automatiquement une prise

de conscience au sein des personnels, des élèves et des parents. Il faut relayer d'urgence la parole du ministre. Il nous appartient, à nous militants, d'être attentifs au respect du principe de laïcité dans les écoles, collèges et lycées, et si nécessaire de rappeler le contenu très remarquable de la Charte (cf. le site). Bien sûr, tout cela dans un esprit de dialogue et de paix civile, conformément à la loi de 1905.

Le deuxième sujet : l'inscription de la matière « laïcité » dans le cursus universitaire des futurs enseignants, est plus délicate à aborder, mais il est déterminant. Il est vrai que l'institution universitaire est souvent lointaine, peu accessible aux citoyens. C'est pourquoi nous allons mettre en place un groupe de travail pour recueillir et diffuser les informations du terrain. Notre site servira de relais à cette collecte. Au cours du premier trimestre 2014, le bureau fera une première synthèse. Et nous envisagerons sans doute de faire un premier bilan lors d'une rencontre au Sénat à la rentrée prochaine. Il faut que chacun se mobilise sur ce chantier, qu'il soit enseignant, parent d'élève, ou ~~(seulement~~ militant laïque. N'oublions pas que depuis le XIXe siècle l'école est l'enjeu majeur entre républicains et cléricaux.

**3. Sortir du régime dérogatoire des cultes(ou Concordat) en Alsace et en Moselle, mais aussi en Guyane.** Sur ce chantier, comme sur Baby Loup, ÉGALE est en pointe. Nous avons ouvert la voie, à partir de 2012, grâce à plusieurs voyages de Martine Cerf et de moi-même, à l'invitation des militants locaux de Metz, Mulhouse et Strasbourg. Depuis, la plupart d'entre eux ont rejoint ÉGALE. Et Michel Seelig, implanté à Metz, est devenu un membre actif de notre bureau. Nous avons volontairement relâché notre effort, afin de ne pas interférer de l'extérieur dans le processus des élections municipales. Mais dès le lendemain de ce scrutin, nous entendons relancer la démarche au plan local et national, afin d'obtenir quelques mesures immédiates, telles que l'abrogation de la loi sur le blasphème et la fin du caractère obligatoire de l'enseignement de la religion à l'école publique. Sur ce dernier point, la première étape pourrait être d'inverser le principe de la dispense : c'est la neutralité de l'enseignement qui deviendrait la

règle, comme dans toutes les écoles publiques de la République depuis les lois Jules Ferry de 1881 et 1882. Il incomberait aux parents qui souhaiteraient que leurs enfants bénéficient d'un enseignement religieux dans l'enceinte même de l'école de demander une dispense. Nous n'ignorons pas en prenant cette position que nous serons critiqués par les cléricaux, mais aussi par des laïques nous jugeant trop tièdes. Mais cette démarche nous paraît réaliste. Elle est préconisée par nombre de militants locaux. Et elle entre dans le processus d'une « sortie progressive et concertée du Concordat » que j'avais préconisée dans *Eloge de la laïcité*, en 2012.

Une initiative du même type doit être prise concernant la Guyane. Là aussi, le problème est ardu. Alain Vivien a accepté de trouver des interlocuteurs pour nous aider à introduire le débat.

**4. Remettre en question la loi Carle et l'article 89 du Code des collectivités territoriales.** L'enseignement privé confessionnel ne cesse de consolider ses positions au détriment de l'école publique. Rares sont les militants, qui, comme Éddy Khaldi, s'investissent sur ce chantier qui fut autrefois prioritaire et qui reste déterminant pour le vivre ensemble et la mixité sociale. Les organisations syndicales ont déserté pour se consacrer à la lutte corporative. Les partis politiques de gauche font preuve en général d'une grande frilosité, quand ils ne soutiennent pas en sous-main les prétentions de l'Église catholique, pour des raisons électoralistes ou sociologiques (intérêts de classe). Sur ce plan précis, le bilan du gouvernement Ayrault est quasi inexistant. Il est vrai que nous ne sommes qu'au début du quinquennat Hollande, et que le ministre de l'Éducation nationale a choisi de se battre prioritairement pour le renforcement de l'école publique ; ce qu'on peut comprendre. Mais nous, nous ne pouvons pas nous résigner à cette situation. Je lance un appel aux militants qui voudraient bien prendre en charge ce dossier urgent. Il faut recréer une dynamique.

À ces quatre chantiers prioritaires s'ajoute une préoccupation permanente : **la dimension internationaliste de l'action d'ÉGALE au niveau européen ou à l'échelle mondiale.** S'agissant de l'Europe, Martine Cerf a développé précédemment l'activité du groupe de travail qu'elle anime ; je n'y reviens pas. Le grand succès du colloque sur « les accommodements raisonnables au Québec », le 26 novembre dernier, nous a donné un aperçu sur le retentissement du débat laïque hors de nos frontières et sur l'espoir qu'il suscite chez les progressistes, et tout particulièrement chez les femmes, dans la « Belle province ». Nous allons approfondir ces thématiques avec une nouvelle rencontre au Sénat, grâce à Françoise Laborde, le 23 janvier prochain ; elle sera consacrée au combat des femmes des pays méditerranéens et arabes. Progressivement, nous tissons ainsi des liens précieux et surtout nous évitons de croire que la laïcité est une affaire Franco-Française, alors qu'elle est de portée universelle. Souvenons-nous que notre association s'appelle : Égalité. Laïcité. Europe. Le choix de cette trilogie fut longuement débattu lors de la fondation d'ÉGALE en 2004. Il importe que nous restions fidèles à l'ouverture au monde qu'elle recèle. Telle est notre feuille de route pour 2014.

Gérard DELFAU 1-12-2013